



DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE
SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE

20, AVENUE DE SÉGUR
F-75353 PARIS 07 SP

Décision d'approbation de modèle n°00.00.690.010.1 du 22 août 2000

Instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur modèle HC Classe X(1)

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié par le décret n° 96-441 du 22 mai 1996 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 19 mars 1998 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique trieurs-étiqueteurs.

FABRICANT :

SOCIÉTÉ OPTIMA CONTROL SYSTEMS (O.C.S), STEINBEISWEG 20, D 74523 SCHWÄBISCH HALL (ALLEMAGNE).

DEMANDEUR :

SOCIÉTÉ MS EMBALLAGES, ZONE DE PARIS NORD II, 214 ALLÉE DES ERABLES, 93420 VILLEPINTE (FRANCE).

CARACTÉRISTIQUES :

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur modèle HC, ci-après dénommé instrument, est destiné au tri, au contrôle d'objets (préemballages,...). Le mode de fonctionnement est continu (les charges sont pesées en mouvement) ou discontinu (les charges sont pesées à l'arrêt).

L'instrument est constitué par :

- 1/ un dispositif d'amenée des objets vers l'unité de pesage et d'évacuation vers l'aval de la chaîne de conditionnement au moyen de transporteurs à bande ;
- 2/ une unité de pesage comprenant :
 - un dispositif récepteur de charge composé d'un dispositif transporteur de charge à bande dont le support repose sur la cellule de charge ;
 - une cellule de pesage WIPOTEC type EC avec système à leviers et compensation électromagnétique des forces, avec traitement de la mesure et sortie sérielle numérique des données ;
 - un dispositif indicateur et de commande permettant de visualiser les données provenant de la cellule de pesage, de commander les fonctions à exécuter et de prédéterminer les paramètres propres à chaque type d'objet.

3/ les dispositifs suivants :

- dispositif d'impression intégré (option) ;
- dispositif indicateur de niveau.

L'instrument comporte les dispositifs fonctionnels suivants :

- dispositif de réglage statique de la pente ;
- mise à zéro :
 - dispositif semi-automatique de mise à zéro ;
 - dispositif automatique de mise à zéro. La durée maximale entre deux mises à zéro est de 31 minutes ;
- tare :
 - dispositif de prédétermination de tare ;
- dispositif automatique de test de l'affichage à la mise sous tension ;
- dispositif de mise en évidence d'un défaut significatif.

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

Type de cellule de pesage	Portée maximale	Dimensions du récepteur de charge (L x l)	Echelon d
EC 2000-2 EC 2000-1	Max 750 g Max 1500 g	300 mm x 200 mm	d 0,1 g d 0,2 g
EC 3000-3 EC 3000-2 EC 3000-1	Max 1500 g Max 3750 g Max 7500 g	500 mm x 300 mm	d 0,2 g d 0,5 g d 1 g
EC 4000-3 EC 4000-2 EC 4000-1	Max 3750 g Max 7500 g Max 15000 g	600 mm x 400 mm	d 0,5 g d 1 g d 2 g

- Nombre d'échelons : n 7500
- Portée minimale : Min 20 g
- Températures limites d'utilisation : de + 5 °C à + 40 °C
- Vitesse du système de transport des charges : inférieure ou égale à 37 m/min

SCELLEMENT :

L'accès aux circuits permettant le réglage de la partie mesure est protégé par un dispositif tel que décrit dans les plans figurant en annexe.

INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision comporte les indications suivantes :

- nom ou marque d'identification du fabricant
- nom ou marque d'identification du demandeur
- numéro de série et désignation du type de l'instrument
- cadence maximale de fonctionnement en nombre d'objets par minute
- vitesse maximale du convoyeur de charges en m/s (lorsqu'applicable)
- tension de l'alimentation électrique, en V
- fréquence de l'alimentation électrique en Hz

- pression du fluide de transmission (lorsqu'applicable)
- références (numéro et date) de la présente décision d'approbation de modèle
- indication de la classe d'exactitude sous la forme X(1)
- échelon de vérification
- échelon réel
- portée maximale
- portée minimale
- tare soustractive maximale ;
- températures limites d'utilisation : +5 °C, + 40 °C

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VÉRIFICATION :

La vérification primitive d'un instrument est réalisée en une phase au lieu d'installation.

Outre l'examen de conformité à la décision d'approbation de modèle, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont les suivants :

1. étendue et exactitude de la mise à zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.4 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
2. stabilité du zéro et fréquence de réglage automatique du zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.5 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
3. excentration selon la procédure décrite en Annexe A.6.7.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML (lorsque les charges peuvent se présenter de manière excentrée) ;
4. essai de pesage en appliquant l'essai fonctionnel décrit en Annexe A.6.1.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
5. essai à des vitesses de fonctionnement alternatives selon la procédure décrite en Annexe A.6.8 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Ces essais sont réalisés en mode de fonctionnement automatique.

Les tolérances et conditions de fonctionnement applicables pour les essais 1/ et 2/ sont définies au paragraphe 3.3 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour l'essai 3/ sont définies par le paragraphe 2.8 de la Recommandation R 51 de l'OIML (valeurs des tableaux 1 et 2 pour la classe X(1)).

Les tolérances applicables pour les essais 4/ et 5/ sont définies par le premier alinéa du paragraphe 2.5.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML (valeurs des tableaux 1 et 2 pour la classe X(1)).

DEPÔT DE MODÈLE :

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de la région ILE DE FRANCE sous la référence DA 13.1709 et chez le demandeur.

VALIDITÉ :

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUES :

En application du décret n° 96-441 du 22 mai 1996 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées à l'article 26 du décret 88-682 du 6 mai 1988, ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

ANNEXES :

- Présentation de l'unité de commande
- Scellement
- Schéma d'ensemble

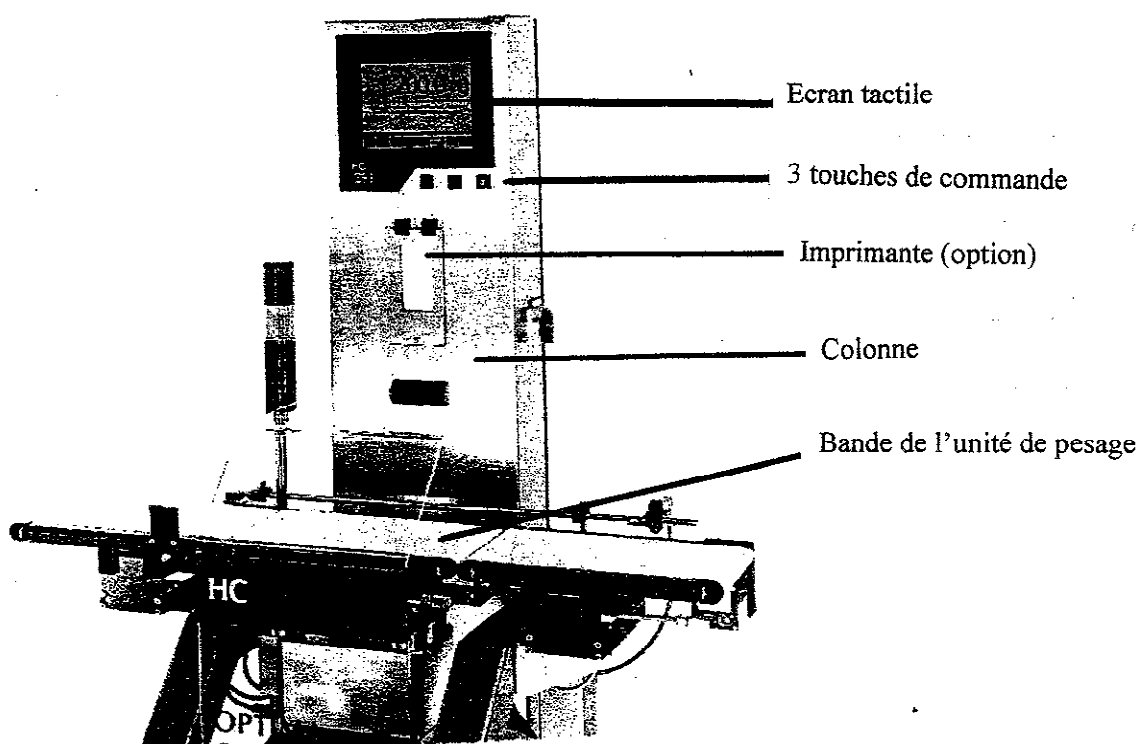
Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et par délégation,
Par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA




Présentation de l'unité de commande

L'unité de commande et l'imprimante lorsqu'elle existe se trouvent sur la colonne placée devant la bande de pesage comme le montre le dessin suivant.

L'unité de commande comporte un écran tactile et 3 touches de commande situées au-dessous de l'écran

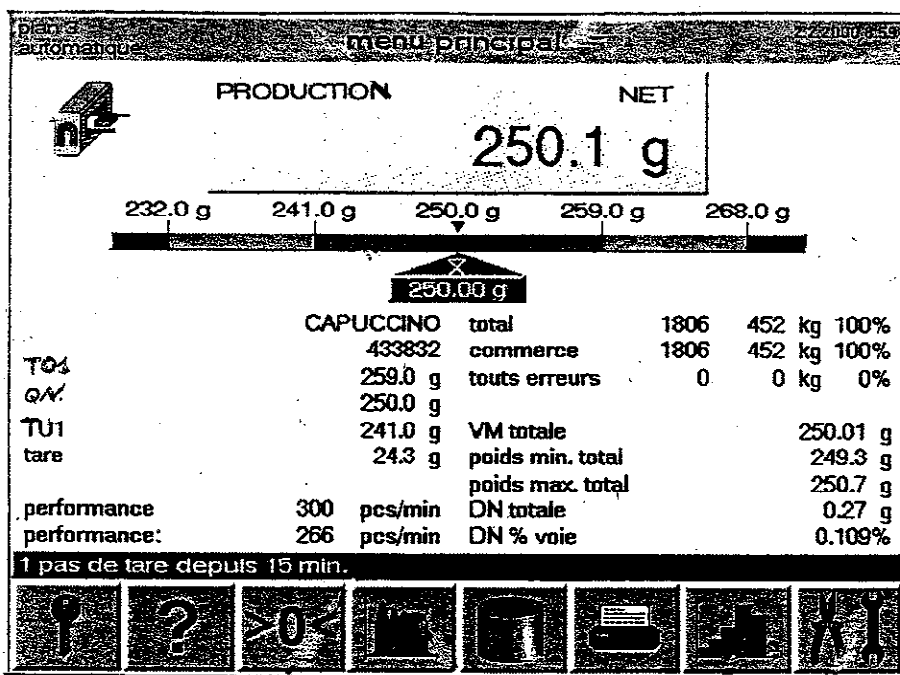


Les 3 touches de commande sont les suivantes :

	Démarrage des bandes transporteuses - Début de la production
	Arrêt des bandes transporteuses - Fin de la production
	Touche d'accusé de réception des messages et des défauts

L'écran tactile permet à l'opérateur de visualiser les données et d'accéder à certaines commandes comme le montrent les séquences d'écran suivantes.

Ecran principal



Ligne d'état (en particulier, identification de fenêtre d'affichage en cours, mode de production)

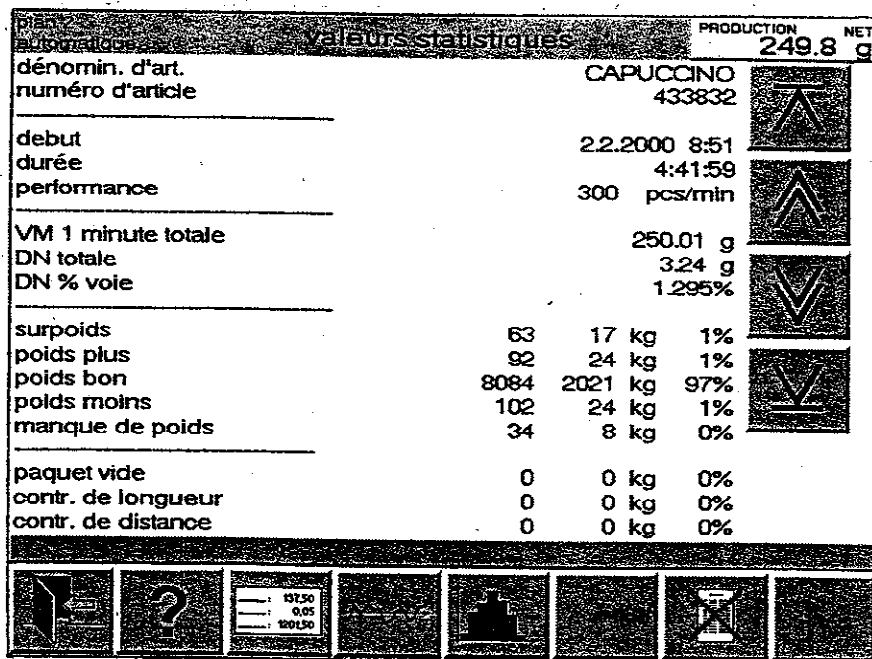
Zone d'indication des valeurs de charge et voyants (en particulier "Net")

Zone de visualisation des paramètres propres au type de charge en cours (configurable par le client)

Zone réservée aux messages (alarmes, anomalies)

Touches de fonction activables depuis cette fenêtre

Ecran d'affichage de résultats




Ligne d'état (en particulier, identification de fenêtre d'affichage en cours, mode de production, affichage des valeurs de masse et du voyant)

Zone de visualisation des résultats propres au type de charge dont une opération de tri est en cours ou vient de se terminer

Touches de déplacement dans les rubriques d'affichage

Zone réservée aux messages (alarmes, anomalies)

Touches de fonction activables depuis cette fenêtre

Parmi les touches de fonction se trouve la touche  d'accéder à un niveau de travail plus élevé.

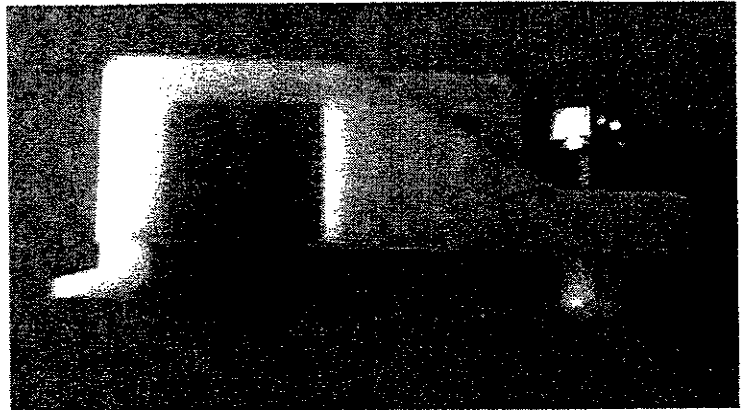
Cette touche permet l'accès à la possibilité de saisir un mot de passe afin

L'instrument possède 5 niveaux d'accès selon le groupe d'opérateurs. Les niveaux d'accès sont hiérarchisés, c'est-à-dire que les niveaux les plus élevés comprennent les niveaux inférieurs.

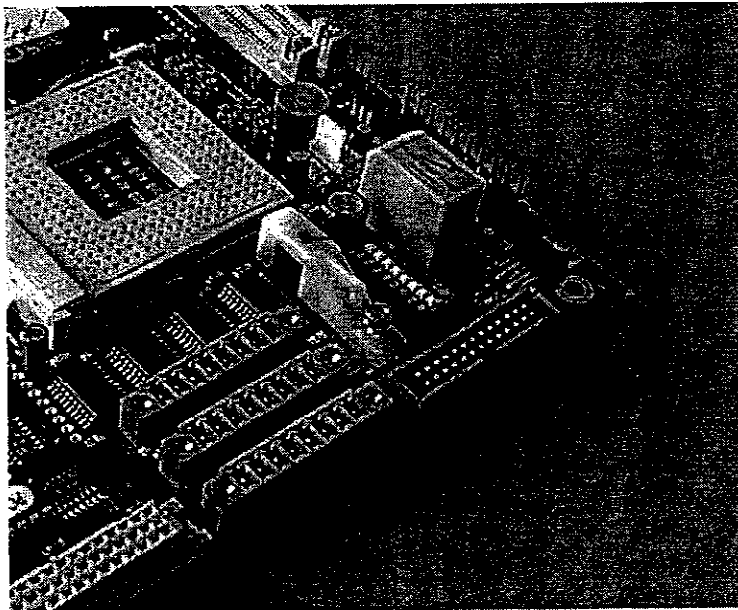
Ces niveaux d'accès sont répartis comme suit :

0	Niveau 0	<p>Niveau pour la commande normale pendant la production Aucun paramétrage ne peut être modifié. Fonctions permises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarrage / arrêt moteurs • Accusé de réception d'un défaut • Remédier au défaut • Consulter tous les paramètres
1	Niveau 1	<p>Niveau pour le changement d'article Aucun paramétrage ne peut être modifié Fonctions permises:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctions du niveau 0 • Changement d'article • Exploitation de la production • Changement de charge • Changement d'équipe
2	Niveau 2	<p>Niveau pour la nouvelle création d'articles et leur réglage</p> <p>Fonctions permises:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctions des niveaux 0 et 1 • Nouvelle création d'articles • Réglage d'articles • Fonctions de maintenance accessibles au client
3	Niveau 3	<p>Niveau pour le support après-vente</p> <p>Fonctions permises:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctions des niveaux 0 à 2 • Fonctions réservées au SAV
4	Niveau 4	<p>Niveau général pour le fabricant</p> <p>Toutes les fonctions sont accessibles.</p>

Scellement.



Capot, avec vis spéciale, pour commutateur d'étalon



capot, avec vis spéciale, installé sur la plaquette à circuit imprimé

Bloquer le capot installé sur le commutateur d'étalonnage J1 de la plaquette à circuit imprimé au moyen d'un plomb. La vis est munie d'un trou de passage.

Schéma d'ensemble

